



# L'école municipale des sports enfants

4-14 ans

Le service des activités physiques et sportives met en place pour l'année scolaire 2019-2020 un programme d'activités physiques et sportives encadrées par des éducateurs sportifs municipaux.

L'École municipale des sports (EMS) est une structure sportive et éducative ouverte à toutes celles et à tous ceux qui veulent découvrir et s'initier à une activité sportive.

Elle a également pour objectif de favoriser les passerelles avec les associations sportives locales.

**2019  
2020**

# École municipale des sports enfants 4-14 ans

**L'EMS RÉGULIÈRE** (pendant la période scolaire) :  
les mercredis après-midi.

## Où et quand s'inscrire ?

Au service des activités physiques et sportives et animations de proximité, 135 avenue Ambroise Croizat.

Tél. 04 56 58 92 88 / 04 56 58 32 76

Sur le site de la ville : [saintmartindheres.fr](http://saintmartindheres.fr)

rubriques : sports/culture - sports - activités municipales

## ATTENTION NOUVEAUTE

- > **Accueil prioritaire pour les enfants n'ayant pas participé aux activités natation et escalade durant l'année 2018/2019 dans le cadre des EMS régulières**
  - > **le lundi 24 juin et mardi 25 juin 2019 de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h**
  - > **à partir du mercredi 26 juin 2019 ouverture pour tous aux horaires habituels : 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h**
- Fermeture les mardis toute la journée**



## Procédures d'inscription

### Comment ?

Un responsable légal (père, mère, tuteur) doit inscrire son (ses) enfant(s) en complétant et en signant un bulletin d'inscription. Lors de l'inscription de l'enfant, la carte d'identité sera demandée au titulaire du chéquier.

Vous munir d'une photo d'identité de l'enfant, du livret de famille, d'un justificatif de domicile et du paiement correspondant (chèque à l'ordre de "régie de recettes service des sports SMH" ou espèce). Les chèquiers jeunes du Conseil départemental et les coupons sports sont acceptés.





## Tarifs 2019-2020

ACTIVITÉS	Martinérois	Non Martinérois
Éveil corporel Multi-activités Escalade	35 euros	70 euros
Natation	80 euros	160 euros
APPN	90 euros	180 euros
Glisse neige (ski alpin)	110 euros	220 euros

## Période d'activité

### • Activités terrestres et aquatiques

Du mercredi 11 septembre 2019 au mercredi 24 juin 2020.

### L'EMS VACANCES (pendant les vacances scolaires).

L'activité est organisée en demi-journée et/ou journée suivant le programme sportif. Le programme est distribué à votre enfant par le biais de son école, surveillez son cartable ! Vous le trouverez également dans les accueils municipaux, au service des activités physiques et sportives et sur le site de la ville.

Les inscriptions débutent environ 4 semaines avant chaque période de vacances.



# École municipale des sports

## FICHE D'INSCRIPTION 2019-2020

### Je soussigné(e)

Parent :  père  mère  tuteur

NOM (majuscules) : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone (1) : ..... Téléphone (2) : .....

Email : .....

### Je déclare

Être investi vis-à-vis de ce mineur de l'exercice de l'autorité parentale conjointe avec Mme/M. ....

Être l'unique détenteur de l'autorité parentale.

### Je m'engage

À prévenir le service de tout changement intervenu dans l'exercice de l'autorité parentale.

### En cas d'urgence

Autre personne à contacter : .....

Lien de parenté : .....

NOM (majuscules) : .....

Prénom : .....

Téléphone (1) : ..... Téléphone (2) : .....

Email : .....

### J'inscris l'enfant

NOM (majuscules) : .....

Prénom : .....

Adresse (si différente) : .....

Date de naissance : .....

Établissement scolaire fréquenté en 2019-2020 : .....

Problèmes de santé : .....

Accompagnement par une AVS sur le temps scolaire : oui  non

### Je l'autorise

À participer aux activités sportives proposées dans le cadre de l'EMS enfants.

Je déclare que mon enfant ne présente pas de contre-indications médicales pour les activités choisies.

Je donne l'autorisation de pratiquer tout geste chirurgical et une anesthésie en cas d'urgence.

Je certifie que mon enfant est assuré contre les risques extra-scolaires.

J'autorise mon enfant à être filmé ou photographié.

J'autorise mon enfant à rentrer seul.

À Saint-Martin-d'Hères, le.....

Signature du parent :

<b>Activités</b>	<b>Lieux</b>
<b>EMS petits 4/5 ans</b>	
Éveil corporel	Salle d'évolution Condorcet
Éveil corporel	Salle évolution Gabriel Péri
Escalade	Gymnase Colette Besson
<b>EMS 6/8 ans</b>	
Multi-activités	Gymnase Jean-Pierre Boy
Multi activités	Gymnase Jean-Pierre Boy
Multi-activités	Salle d'évolution Gabriel Péri
Multi-activités	Salle d'évolution Condorcet
Escalade	Gymnase Colette Besson
Escalade	Gymnase Jean-Pierre Boy
Natation	Piscine du domaine universitaire
Natation	Piscine du domaine universitaire
<b>EMS 9/11 ans</b>	
Natation	Piscine du domaine universitaire
Natation	Piscine du domaine universitaire
Natation	Piscine du domaine universitaire
Escalade	Gymnase Jean-Pierre Boy
Escalade	Gymnase Colette Besson
<b>EMS 9/14 ans</b>	
Multi-activités*	Gymnase Jean-Pierre Boy
Multi-activités**	Gymnase Henri-Maurice
APPN***	Gymnase Colette Besson
<b>EMS 12/14 ans</b>	
Natation	Piscine du domaine universitaire
Escalade	Gymnase Jean-Pierre Boy
<b>EMS 9/17 ans</b>	
Glisse	Gymnase Colette Besson

\*Tennis de table, badminton, tir à l'arc, jeux collectifs, course d'orientation, vélo, rollers

\*\*Roller, vélo, course d'orientation, cirque, gym sportive

\*\*\*Activités physiques de pleine nature

## Attention

En fonction du nombre d'inscrits dans un créneau d'activité, ce programme peut subir des modifications.

	<b>Jours</b>	<b>Horaires</b>	<b>Choix</b>
	mercredi	De 15 h à 16 h 30	<input type="checkbox"/>
	mercredi	De 15 h à 16 h 30	<input type="checkbox"/>
	mercredi	De 15 h à 16 h	<input type="checkbox"/>
	mercredi	De 13 h 30 à 15 h	<input type="checkbox"/>
	mercredi	De 15 h à 16 h 30	<input type="checkbox"/>
	mercredi	De 13 h 30 à 15 h	<input type="checkbox"/>
	mercredi	De 13 h 30 à 15 h	<input type="checkbox"/>
	mercredi	De 13 h 30 à 15 h	<input type="checkbox"/>
	mercredi	De 13 h 30 à 15 h	<input type="checkbox"/>
	mercredi	De 14 h à 15 h	<input type="checkbox"/>
	mercredi	De 15 h à 16 h	<input type="checkbox"/>
	mercredi	De 14 h à 15 h	<input type="checkbox"/>
	mercredi	De 15 h à 16 h	<input type="checkbox"/>
	mercredi	De 16 h à 17 h	<input type="checkbox"/>
	mercredi	De 15 h à 16 h 30	<input type="checkbox"/>
	mercredi	De 16 h à 17 h 30	<input type="checkbox"/>
	mercredi	De 13 h 30 à 16 h 30	<input type="checkbox"/>
	mercredi	De 13 h 30 à 16 h 30	<input type="checkbox"/>
	Les mercredis de sept. à déc. et de mars à juin 2020		<input type="checkbox"/>
	mercredi	De 16 h à 17 h	<input type="checkbox"/>
	mercredi	De 16 h 30 à 18 h	<input type="checkbox"/>
	8 mercredis de janv. à mi-mars 2020 de 12 h 45 à 18 h 15 (hors vacances scolaires)		<input type="checkbox"/>

## Renseignements complémentaires

SERVICE MUNICIPAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES  
ET SPORTIVES ET ANIMATIONS DE PROXIMITÉ

135 avenue Ambroise Croizat

38400 Saint-Martin-d'Hères

Tél. 04 56 58 92 88 / 04 56 58 32 76

[www.saintmartindheres.fr](http://www.saintmartindheres.fr)